

L'ESPERLUETTE



Signe typographique qui représente la conjonction "et"

Bureau de dépôt - Bruxelles X

Belgique - België

P.P.
Bruxelles X

1 / 2425

Périodique trimestriel du CIEP/MOC
n° 47 • janvier • février • mars • 2006



AU SEUIL DU
logement

EDITO	
Au bout de la lorgnette...	3
ANALYSE	
Le logement: au cœur de la question sociale	4
Un logement décent pour tous et partout: le CIEP-MOC en campagne	6
Une Agence immobilière sociale en Basse-Meuse, un projet d'éducation permanente	7
L'éducation permanente au seuil du logement	9
Le logement en Brabant wallon: entre utopie et réalité!	11
Toit qui (ne) vins (pas) à ma rencontre - Semaine sociale Wallonie-Bruxelles	13
MOUVEMENT EN CAMPAGNE	
Entre histoire et modernité: un nouveau décret pour soutenir la «démocratie citoyenne»	14
Une valisette pour évaluer les politiques locales	17
VIE DE L'ISCO	
Invitation au CGI	18
ISCO Santé-Autonomie à Bruxelles	18
ISCO Mondialisation-altermon- dialisation Brabant wallon	19
MÉMOIRES EN RÉSUMÉ	20
AGENDA	22
FICHES PÉDAGOGIQUES	
Du triangle dramatique au triangle positif	

CHANGEMENTS À LA TÊTE DU MOC

François Martou a présidé aux destinées du Mouvement Ouvrier Chrétien pendant 20 ans. C'est désormais à Thierry Jacques qu'il revient de reprendre le flambeau. Né en 1959 à Virton, diplômé en Communication sociale (section "Education permanente"), toute sa carrière professionnelle s'est déroulée dans le Mouvement:



à la CSC de Charleroi - Thuin d'abord où il fut en charge de la formation syndicale, à la Centrale des employés (CNE) ensuite comme responsable du secteur non-marchand pour la province du Hainaut. C'est en 1999 qu'il est nommé Secrétaire politique du MOC, poste qu'il occupera jusqu'à la fin décembre 2005 en ce inclus un détachement de près de deux ans au Cabinet de la Vice-Première Laurette Onckelinx pour veiller aux matières sociales et emploi. Nul doute que vous aurez l'occasion de le rencontrer et de discuter avec lui lors des prochaines manifestations organisées par le CIEP et l'ISCO, notamment dans le cadre de notre campagne politique en vue des prochaines élections communales.

Quelques mois avant la désignation du nouveau Président, Pierre GEORIS a été élu Secrétaire général du MOC, succédant ainsi à Jean DAEMS. Né à Mouscron en 1955, licencié en sociologie, il a travaillé pendant près de 25 ans dans le domaine de l'insertion socio-professionnelle de demandeurs d'emploi peu qualifiés: coordinateur de formations chez RTA à Namur, collaborateur à la Fondation Roi Baudouin, permanent du CIEP communautaire pour accompagner les AID, puis directeur du réseau des AID. Parallèlement, au début des années '90, il a été attaché pendant 5 ans à l'Université de Tilburg (Pays-Bas), comme intervenant dans le 3ème programme européen de lutte contre la pauvreté. Secrétaire national du MOC en 1994, Secrétaire général de la FTU en 1999, Pierre GEORIS est aussi passionné de bandes dessinées. Nul doute que la fonction désormais assumée lui donnera des idées de scénarios. ■

Comité de rédaction:

Stéphanie Baudot, Christian Boucq,
France Huart, Frédéric Ligot, Anne Scheune,
Michèle Stessel, Nicole Tinant

Secrétariat:

Francine Baillet, Rita D'Agaro,
Danielle Gorman

Photos:

A.A.S.3 sprl - France Huart
Coordination des organismes d'éducation
permanente du Brabant Wallon

CIEP communautaire:

Tél: 02/246.38.41, 42, 43
Fax: 02/246.38.25
E-mail: communautaire@ciep.be

Editeur responsable:

Anne Scheune
Chaussée de Haecht 579 - 1030 Bruxelles

Design:

DCL PRINTERS 02 424 06 73
Courriel: dcl.printers@skynet.be
Imprimé sur papier 100% recyclé sans chlore

Au bout de la lorgnette...

PAR ANNE SCHEUNE,
DIRECTRICE DU CIEP-ISCO

A l'aube d'une Semaine sociale Wallonie-Bruxelles, qui traitera notamment des difficultés vécues par de plus en plus de personnes pour se loger décemment, et à quelques mois des élections communales et provinciales, c'est tout naturellement vers le logement que s'est tournée l'Esperluette pour en saisir ses facettes par différents «bouts de la lorgnette».

Le logement apparaît de plus en plus comme un droit trop souvent mis à mal dans notre société. Il est également un élément révélateur des inégalités socio-économiques et culturelles entre les citoyens. Malgré les avancées et les priorités politiques, la situation du logement en Wallonie et à Bruxelles n'a pas cessé de se dégrader: loyers excessifs, vente de maisons et de terrains à prix exorbitant, vétusté de nombreux logements, abus scandaleux de certaines sociétés de logements sociaux,...

Très souvent vivre dans un logement dégradé est en lien avec une situation de pauvreté ou d'exclusion sociale. Il est néanmoins de plus en plus une des causes.

Ce dossier met en lumière des expériences menées par le CIEP-MOC dans les différentes régions et les réalités du logement social. Ensuite, une série de revendications politiques développées par le CIEP-MOC dans le cadre de sa campagne «Viv' la commune» est proposée pour interpeller les élus locaux en matière de logement, et agir avec l'aide des associations actives sur le terrain.

Je profite également de cet éditorial pour attirer votre attention sur les multiples occasions de nous retrouver, pour nous former, débattre et agir. A épinglez tout particulièrement la conférence-débat pour mieux comprendre la situation politique de la Palestine le 29 mars, la Semaine Sociale les 12 et 13 avril et le Congrès du MOC le 10 juin au parc à Mitrailles de Court-Saint-Etienne, moment d'apogée de tout le travail d'analyse, d'interpellations et d'éducation permanente mené par le CIEP dans les différentes régions et la présentation d'un cahier de revendications collectif en vue des élections communales d'octobre 2006.

Le printemps est à notre porte!

Ne nous croisons pas les bras car avant le 10 juin, de nombreux projets et actions sont encore en chantier. Je vous invite donc à partir à la découverte des réalités de votre commune, d'analyser les politiques développées depuis 6 ans et d'interpeller vos mandataires locaux... ■





Au seuil du logement

Le logement: au cœur de la question sociale

JEAN DAEMS,
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ NOTRE
MAISON MOC CHARLEROI-THUIN ET
BRABANT WALLON

«Dans les villes, une seule maison est presque toujours occupée par plusieurs ménages d'ouvriers, chaque famille n'ayant ordinairement à sa disposition qu'une seule pièce qui sert à tous les besoins du ménage; cette pièce, fréquemment trop exigüe pour le nombre de personnes dont se compose la famille, est presque toujours carrelée, froide, et présente souvent des murs ruisselants d'humidité; on n'y respire qu'un air profondément altéré»

(Rapport du Conseil de salubrité publique de Bruxelles, 1844 dans Neuville J., *La condition ouvrière au XIXe siècle*, Bruxelles, EVO, 1976.)

DEPUIS TOUJOURS UNE DES RENDICATIONS DU MOC

Ainsi, les problèmes de logement rencontrés par de nombreuses familles sont aussi anciens que le capitalisme industriel lui-même. Progressivement, dans la seconde moitié du XIXe siècle, on verra émerger des idées, puis des initiatives qui amorcent une politique du logement visant surtout à mobiliser la main-d'œuvre et l'intégrer au mieux dans l'entreprise. C'est le début des cités ouvrières qui, à l'origine, sont le fait de certains "industriels éclairés". C'est surtout la crainte des épidémies qui a ouvert la voie à un embryon de politique sociale du logement, avec la création, par exemple, de la Caisse d'Épargne et de Retraite en 1865. Une partie de ses fonds est consacrée à des prêts pour acquérir ou construire des maisons ouvrières pour les travail-

leurs. Mais c'est essentiellement sous la pression des mouvements sociaux de 1886 et la création du POB (Parti Ouvrier Belge) que s'est véritablement inscrite la question du logement des travailleurs au cœur de la question sociale et qu'a été réalisée une intervention publique sur ce terrain. C'est assez dire que le logement figure de longue date, comme l'instruction, parmi les revendications prioritaires du Mouvement ouvrier.

AMÉLIORATION OU NON DE LA SITUATION?

Il est évident qu'on n'a jamais autant évoqué le problème du logement qu'aujourd'hui. Sans allusion, bien sûr, aux péripéties qui ont agité le lanterneau carolorégien autour d'actes de grivèlerie dans certaines sociétés de logement social, on trouve le logement comme enjeu majeur dans les déclarations et les programmes politiques de tous les niveaux de pouvoir. Tant le Gouvernement fédéral que le Gouvernement wallon dans sa déclaration de politique régionale, dans son "Contrat d'avenir" ou son "Plan Marshal" proclament l'urgence et l'importance de la problématique.

DES POLITIQUES PEU AMBITIEUSES ET LOIN DU COMPTE

Urgence malgré tout bien modeste surtout lorsqu'on lit que le Gouvernement wallon se fixe l'objectif de construire 2.000 logements sociaux nouveaux par an, alors qu'aujourd'hui on peine à atteindre en moyenne 600 logements. Il y a deux ans, un Programme exceptionnel d'investissement dans le logement public a été décidé, doté d'un budget de 1 milliard d'euros. Cet argent (qu'il faudra rembourser à la Banque européenne d'investissement, BEI) servira presque exclusivement à





rénover des logements existants. C'est dire qu'on ne construira pas un seul logement de plus, au contraire, durant les travaux souvent lourds, plusieurs centaines de ces logements seront indisponibles.

A Bruxelles, après une longue hésitation, l'Exécutif semble avoir pris la mesure de l'enjeu et met en œuvre des instruments politiques "croisés" qui devraient entraîner une relance plus significative de l'action publique. Il reste que l'on sera, pour longtemps encore, loin du compte. 49.000 familles en Wallonie et 30.000 familles à Bruxelles sont toujours en attente d'un logement social. Ce qui montre bien que le logement social ne constitue toujours pas "la" solution universelle à la lancinante question du logement décent à des conditions abordables pour les revenus modestes.

RÉGULER L'IMMOBILIER PRIVÉ

Le parc locatif privé reste encore souvent, pour beaucoup, la seule solution. Cela veut dire que l'Etat doit, plus que jamais, jouer son rôle de régulateur du marché. Quand on voit l'accueil mitigé réservé aux propositions faites par la Ministre Laurette Onckelinx à propos des loyers, on se dit que ce n'est pas gagné! Et cela ne fait que renforcer la nécessité de voir de nouveaux opérateurs occuper le champ des politiques sociales du logement, comme les Agences immobilières sociales (AIS) interfaces entre locataires à faibles revenus et propriétaires non-spéculateurs.

L'augmentation de l'offre de logement, social ou privé, ne permettra pas de résoudre tous les problèmes, loin s'en faut. Songeons au coût de plus en plus lourd de l'énergie, à la question émergente du logement des personnes âgées et des personnes handicapées.

Si ces problèmes ne sont pas neufs, ils prennent cependant aujourd'hui une acuité dramatique pour bon nombre d'individus et de familles au point que la problématique est en passe d'occuper une position centrale dans la "question sociale" aujourd'hui, comme elle l'était il y a plus d'un siècle.

UN FRONT COMMUN POUR LE DROIT AU LOGEMENT

A l'époque, ce sont les organisations ouvrières naissantes et le POB qui ont mené le combat. Aujourd'hui, le mouvement ouvrier n'est plus seul. Le "front commun" pour le droit au logement s'élargit aux mouvements associatifs spécifiques, avec les acteurs historiques comme le Fonds du logement, les Sociétés agréées de logement social, les intercommunales de développement régional, etc.

Enfin, il faut aussi compter avec les locataires et candidats-locataires qui, à travers les comités élus, font connaître et avancer une politique du logement, sociale et solidaire en Wallonie et à Bruxelles. Le contexte électoral actuel est favorable... et les programmes politiques développent en quelques lignes cet enjeu sociétal.

- Lutter durablement contre la spéculation: sans régulation publique forte, les besoins de la population ne peuvent être totalement pris en compte.
- Construire 4.000 logements sociaux par an pour combler les retards; si l'on résorbe le déséquilibre entre la demande et l'offre de logements, la régulation fonctionnera mieux.
- Promouvoir l'accession sociale à la propriété, non par la vente d'habitations sociales, mais bien par un financement et une fiscalité appropriés.
- Réussir la mixité et le brassage social en créant du logement

partout et en rénovant les quartiers dégradés.

Pour cela, le budget "logement" des Régions doit augmenter pour atteindre 8 % du budget. On est actuellement à 6,6 % à Bruxelles et à 4,2 % en Wallonie.

LE DROIT AU LOGEMENT: UN DROIT OPPOSABLE?

Mais lancer des objectifs chiffrés, annoncer de nouveaux dispositifs et même des financements accrus ne suffit plus. La pression sociale doit s'exercer sur tous les niveaux de pouvoir en vue de faire du droit au logement un droit opposable. C'est la seule façon d'imposer aux pouvoirs publics une obligation de résultats. Il faut s'y engager résolument, en commençant par les familles avec enfants et par l'hébergement des très démunis.

Il n'y a pas d'autre voie pour obtenir la mutualisation des risques et l'égalité des droits.

Dans un monde en mutation où l'on exige à chacun d'évoluer, de s'adapter, où l'emploi est moins assuré que par le passé, avoir un logement stable, pouvoir rester chez soi, quels que soient les aléas de l'existence, est essentiel et constitue un progrès à notre portée. ■





Un logement décent pour tous et partout: Le CIEP-MOC en campagne

Disposer d'un logement est la base de l'intégration sociale. Il n'y a pas de lien social possible si l'on est sans domicile fixe ou habitant un logement insalubre ou inadapté. Alors qu'il devrait permettre l'intégration, le logement, en Wallonie et à Bruxelles, devient au contraire générateur d'inégalités.

Le fossé se creuse entre l'offre et la demande, en même temps que se renforcent les inégalités de revenus. Un logement décent et accessible à tous constitue cependant la condition première pour accéder aux autres droits qui font la citoyenneté: droit au travail, à la santé, à l'éducation, à la culture et à la consommation.

INTERPELLATIONS POUR LES COMMUNALES

A l'occasion des élections communales d'octobre prochain, le MOC prend position et a établi son cahier de revendications politiques, et notamment en matière de logement¹. Nous ne pouvons qu'une fois de plus réaffirmer l'importance du rôle de l'acteur public pour garantir la véritable application du droit constitutionnel qu'est le droit au logement. Renforcer l'action des pouvoirs publics afin de réguler le marché, en tant que promoteur propre, mais également pour réguler le marché privé.

LE MOC REVENDIQUE AINSI:

- L'imposition de 10% de logements publics (logements sociaux, d'urgence ou pour demandeurs d'asile) comme taux minimal dans chaque commune sans quoi la situation inégalitaire entre les communes ne fera que se renforcer.
- L'obligation de création d'Agences immobilières sociales (AIS) dans chaque commune ou par regroupement de communes.

- Le renforcement de la participation des associations et des usagers dans la définition des actions et des politiques en matière de logement, notamment, par leur participation dans les comités d'attributions de logements sociaux et dans la construction des plans triennaux, par l'obligation de fonctionnement des comités consultatifs des locataires et propriétaires dans le logement social, par la création de commissions consultatives du logement dans les différentes entités.

EN RÉGION WALLONNE:

- L'application de la réquisition des immeubles inoccupés prévue par le Code wallon afin d'assurer la mise à disposition de logements à loyers maîtrisés pour les ménages en attente de logement. En cas de refus de réquisition, une taxe serait perçue auprès des propriétaires.
- La création dans chaque commune d'un guichet unique d'inscription pour les demandeurs de logements publics. Les buts de ce service, qui devrait travailler en collaboration avec les différents partenaires concernés (AIS, Associations, etc.) seraient de guider et conseiller la population en matière de logement, tenir un répertoire des différentes aides, primes et subventions possibles en matière de logement, tenir un inventaire permanent des logements inoccupés, des terrains à bâtir et des garnis, et coordonner l'information sur la demande de logement, faire des propositions sur l'usage des logements inoccupés, trier/préparer les informations à diffuser à la population et surtout aider les plus démunis, en particulier au niveau technique, administratif et juridique, afin de préserver les droits de chacun en matière de logement.

- La création d'un fonds "de solidarité logement" intercommunal ou provincial qui permettrait à la fois le financement des garanties locatives et la rénovation de logements publics. Ce fonds pourrait être alimenté de trois manières: une réforme de la fiscalité du logement, et notamment la taxation des plus-values réalisées par la location de biens privés au-delà d'un coefficient de rentabilité, la taxation sur les terrains non bâtis, immeubles inoccupés et secondes résidences et le prélèvement sur leurs ressources fiscales pour les communes qui ne respecteraient pas le pourcentage minimum de 10% de logements publics sur leur territoire.

EN RÉGION BRUXELLOISE

- L'application effective, par les communes et CPAS, du "droit de gestion publique" instauré par le Code du logement bruxellois pour les logements inoccupés. Ce droit de gestion, qui est une formule plus souple que la réquisition, ne nécessite pas de décision judiciaire et permet la mise à disposition rapide de nouveaux logements à caractère social.
- L'investissement des communes dans le "plan logement" par la mise à disposition des réserves foncières communales et par une action décidée en faveur du logement social, surtout dans les communes où l'offre est fortement déficiente.
- La mise en place de régies foncières communales susceptibles de dynamiser l'offre de logement à caractère social ou, dans une moindre mesure, moyen. ■

1. Une fiche thématique sur le logement (n°7) a été publiée par le CIEP-MOC dans le cadre de la campagne "Viv' la commune" pour les élections communales 2006. L'ensemble des fiches peut être téléchargé sur le site www.ciep.be/campagne.

**“QUE SERAIS-JE
SANS TOIT?”**

**CAMPAGNE DE VIVRE
ENSEMBLE**

Depuis 2003, le programme de l'Asbl Vivre Ensemble est consacré aux droits humains, avec chaque année une problématique particulière. Tout d'abord, la dignité comme fondement des droits humains, ensuite la participation comme droit civil et politique. En 2005, le logement est au centre de la campagne dans le cadre des droits économiques et sociaux. Il y a déjà 12 ans, Vivre Ensemble, avec d'autres associations, menait déjà des actions pour le droit au logement. Leurs demandes étaient essentiellement l'établissement de critères objectifs pour fixer les loyers, davantage de logements sociaux et une fiscalité immobilière plus juste. Les “logements sans personne alors qu'il y a des personnes sans logement” et la spéculation immobilière qui asphyxiait Bruxelles étaient pointés du doigt.

Douze ans plus tard, force est de constater que la situation, loin de s'améliorer, empire à bien des égards.

Dans le cadre de cette campagne, un dossier de sensibilisation intitulé “Dis, tu crèches où?” fait le point sur la problématique du logement en Wallonie et à Bruxelles et reprend une série de revendications adressées aux politiques. Ces interpellations ont été soutenues par une affiche-pétition originale. A ce jour, plus de 25000 signatures ont été rassemblées et ont été remises au Ministre wallon André Antoine. ■

LE DOSSIER “DIS, TU CRÈCHES OÙ?” PEUT ÊTRE ÉGALEMENT TÉLÉCHARGÉ SUR LE SITE DE VIVRE ENSEMBLE EN FORMAT PDF.

POUR PLUS D'INFO:

VIVRE ENSEMBLE ÉDUCATION

TÉL.: 02/227.66.86

WWW.VIVRE-ENSEMBLE.BE

Une Agence immobilière sociale en Basse-Meuse, un projet d'éducation permanente

PASCALE REZETTE, PERMANENTE
CIEP LIÈGE-HUY-WAREMME

D'UN TRAVAIL D'ENQUÊTE À UNE PUBLICATION

Point de départ: le constat par le CIEP-MOC de Basse-Meuse d'une évolution croissante des situations de précarité, de pauvreté et d'exclusion en Basse-Meuse¹ et sa volonté de découvrir les facteurs générant une telle dégradation. Pour casser la dynamique de l'exclusion, les membres du groupe ont décidé de mener une vaste enquête. Un ensemble de facteurs déterminants ont pu être mis en évidence suite à la rencontre des représentants de CPAS, d'associations caritatives et de maisons médicales. Cet inventaire réclamait des actions et des réactions prioritaires.

A titre d'exemples, les constatations suivantes sont apparues: suite à une perte de revenus (liés au travail ou à une allocation de remplacement), un nombre croissant de personnes et de familles sont exclues d'un logement décent, voire même d'un logement purement et simplement. Ou encore, des ménages déjà en situation financière déficitaire, voyaient leur état d'endettement s'aggraver parce que des organismes bancaires ou des sociétés de crédits peu scrupuleux continuaient à leur accorder des prêts. Encore bien d'autres situations

dramatiques ont ainsi pu être mises à jour.

Prêt à s'associer à d'autres organismes luttant contre l'exclusion, le groupe local souhaitait aussi franchir un pas supplémentaire en collaborant avec des responsables politiques et sociaux pour mener une réflexion qui devrait obligatoirement déboucher sur des nouvelles pistes de solutions et d'actions positives.

L'analyse des données collectées a déterminé plusieurs pistes entraînant inéluctablement des familles entières dans la pauvreté. Ces neuf pistes ont alors été détaillées et publiées sous la forme de fiches reliées en un petit fascicule à destination de l'ensemble des militants des organisations. Elles furent le fil conducteur du congrès fédéral du MOC. Cette brochure intitulée “9 pistes pour sortir de l'exclusion en Basse-Meuse” abordait tout à la fois le logement, les soins de santé, la communication, l'école et le décrochage scolaire,...

EN PRIORITÉ: LE LOGEMENT SOCIAL

Face aux différents éléments en présence, la priorité du logement s'est rapidement dégagée, avec une attention particulière au logement social.

Lors de l'enquête, le groupe avait en effet été particulièrement interpellé par un phénomène troublant: peu de gens à faibles revenus s'adressaient aux sociétés de



logements sociaux; les raisons généralement invoquées étaient les délais d'attente incroyablement longs et le chemin administratif particulièrement ardu à parcourir.

Ne fallait-il pas alors réfléchir en la matière à un certain nombre d'alternatives qui pourraient contribuer à amener des personnes exclues à devenir directement les acteurs de leur propre réinsertion tout en accédant à un logement décent?

UNE SOLUTION COLLECTIVE: UNE NOUVELLE AIS?

Peu à peu, l'idée de créer une Agence immobilière sociale (AIS) est envisagée.

Le groupe découvre qu'il existe déjà plusieurs AIS en province de Liège et décide alors d'aller à leur rencontre afin d'en savoir un peu plus sur leur mécanisme, voir en quelle mesure l'AIS peut être une réponse pertinente face au phénomène d'exclusion... En effet, ces agences subsidiées par la Région wallonne peuvent mettre à la disposition des personnes à faibles revenus des immeubles autrefois insalubres et rénovés ou servir d'intermédiaire entre propriétaires et locataires, assurant ainsi aux premiers certaines garanties et aux seconds un logement décent.

Le groupe local décide alors d'interpeller les responsables politiques des communes concernées pour leur proposer la création d'une AIS. Pour rappel, à l'époque la Région wallonne ne pouvait accorder les subventions et l'agrément à une telle association que si elle regroupait des communes totalisant au moins 50.000 habitants. Toutes les communes invitées sont représentées lors d'une première assemblée et marquent

Aides au logement

EN RÉGION WALLONNE

Pour informations, consulter les pages de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine: <http://mrw.wallonie.be/DGATLP/DGATLP>

LES INFO-CONSEILS LOGEMENT

L'Administration du logement a mis en place dans les villes de Wallonie les Info-conseils logement. Permanence générale: 081/33.23.10
Pour les permanences régionales consulter le site.

EN RÉGION BRUXELLOISE

Pour info: Fonds du Logement de la Région de Bruxelles-Capitale: <http://www.fondsdulogement.be>
Tél: 02/504.32.11 - Fax: 02/504.32.01

leur intérêt pour le projet. Afin de pouvoir concrètement envisager la faisabilité d'un tel projet en Basse-Meuse, un groupe de travail, piloté par le MOC et composé de représentants des communes et de militants du MOC, se met en place. A raison d'une ou deux réunions par mois, le groupe de travail s'est penché sur les différents aspects qui concernent l'AIS: structure, fonctionnement, personnel, nombre de logements,... Un projet de budget est également réalisé afin de voir la viabilité d'une AIS dans cette région mais aussi le coût que cela pourrait représenter pour les communes.

Le projet ne demeure toutefois pas le travail de quelques-uns car les membres du groupe font régulièrement rapport de l'avancement de leur travail auprès de leurs instances respectives.

Progressivement le projet se concrétise, le dossier se construit. Vient alors le retour en assemblée plénière: il faut convaincre les communes de se lancer dans le projet. A l'issue de l'assemblée, certaines communes annoncent déjà un accord de principe. Bien sûr, la question devra être discutée avec le Collège. Pour d'autres, certaines réticences se font entendre, notamment d'ordre budgétaire. S'en suit alors un long travail de négociations fait de rencontres entre les groupes politiques locaux, bourgmestres, présidents de CPAS et les membres du groupe.

JUSTE QUELQUES PIERRES MANQUENT

Avec les communes qui ont déjà marqué leur accord, le projet n'atteint malheureusement pas le seuil fatidique de 50.000 habitants. Une commune supplémentaire devrait marquer son accord. En dépit des multiples contacts, les élus locaux de la commune ne désirent pas s'engager.

Le projet est alors à l'arrêt... mais pas pour autant jeté aux oubliettes! Le groupe local de la Basse-Meuse décide de poursuivre son travail d'information sur l'actualité relative aux AIS et d'attendre patiemment, forts d'informations régulièrement mises à jour, le moment opportun pour relancer le projet dans les communes encore non conquises.

A la veille des élections communales, le projet devrait revenir sur la table, notamment dans les débats qui seront organisés dans différentes communes. Aujourd'hui, le CIEP local prépare déjà ces rencontres afin d'interpeller les futurs élus et les inviter à inscrire ce point dans leur futur programme de politique communale 2006-2012. Un courrier dans ce sens devrait tout prochainement être envoyé aux différents partis dans les communes. Avec la détermination de faire aboutir concrètement prochainement une AIS en Basse-Meuse. ■

1. Le groupe CIEP-MOC de la Basse-Meuse regroupe les communes de Dahlem, Blégny, Visé, Oupeye, Bassenge et Herstal
2. Pour info: CIEP-MOC Liège - 04/232.61.61

L'éducation permanente au seuil du logement

BENOIT DASSY,
SECRÉTAIRE FÉDÉRAL DES ÉQUIPES
POPULAIRES DE BRUXELLES



UN PROCESSUS D'INTERPELLATION PERMANENTE

Pourquoi les débats citoyens autour d'enjeux locaux ne se déploient-ils que dans un contexte électoral? Cette interrogation amenée par des citoyens lors d'un débat sur la politique communale organisé il y a plusieurs années dans la commune bruxelloise d'Ixelles a été largement entendue par le CIEP et les Equipes Populaires de Bruxelles. Ensemble des groupes ont ainsi été créés pour effectuer un suivi de la politique communale dans des domaines spécifiques. Ainsi sont nés les groupes "environne-

ment urbain" et "questions sociales", qui sont composés de citoyens et de représentants d'associations d'Ixelles. Ils cherchent à interpeller le pouvoir communal sur ces questions en organisant des rencontres régulières avec les représentants locaux. Ainsi, depuis trois ans, le groupe "questions sociales" organise une journée de débat sur le thème "Est-il encore possible de se loger à Ixelles avec de petits revenus?" et de cette manière veut impulser une dynamique participative dans la vie communale, resserrer les liens entre les représentants et les représentés.

CENTRÉE AUTOUR DU LOGEMENT

Cette journée s'est préparée avec le groupe en plusieurs réunions pour formuler les questions pertinentes suite à une analyse de la politique menée depuis le début de la législature. Pour cela, les compétences du groupe ont été utili-

LOGEMENT AU CIEP-MOC DE BRUXELLES

La question du logement est, depuis des années, une préoccupation constante du CIEP-MOC de Bruxelles dont l'importance n'a cessé de croître. Le déficit d'offre sociale du logement couplé à une augmentation considérable des loyers et des prix de vente, liés notamment à son rôle de capitale européenne, rendent, en effet, toujours plus problématique à Bruxelles l'exercice de leur droit au logement pour les habitants, à fortiori dans le milieu populaire. Le CIEP-MOC Bruxelles déploie donc une activité considérable dans ce secteur, notamment et de manière récurrente, par l'organisation des "**Midis de la ville et du logement**", lieu original et convivial de rencontre entre Bruxelloises et Bruxellois intéressé(e)s, à quelque titre que ce soit, par les questions d'urbanisme et du logement, ouvert à toutes et tous.

Prochaines dates en 2006:

- le 8 mars de 12h à 14h: "**Le code de logement: un an d'application**", débat introduit par Frédéric DEGIVES, premier attaché à la Direction Régionale du logement;
- le 19 avril de 12h à 14h, thème à définir
- le 15 mai de 12h30 à 14h30, thème à définir
- le 21 juin de 12h30 à 14h30, thème à définir

CONTACT: DANIEL FASTENAKEL, CIEP-MOC BRUXELLES

LE LOGEMENT À BRUXELLES, UN PROBLÈME, DES QUESTIONS. DONNÉES ET RÉCITS.

Huit récits de vie concernant le logement ont été réunis et ont fait l'objet d'une publication. Ces récits concernent des personnes de catégories sociales différentes louant une chambre, un appartement ou une maison à Bruxelles. Chacun de ces récits retrace une histoire unique, mais leur confrontation permet de dégager des éléments qualitatifs de la problématique du logement qui n'apparaissent pas immédiatement dans un sondage. Ils sont disponibles au prix de 6,00 € au CIEP Bruxelles.



CONTACT: MARTA HUMERES, CIEP-MOC BRUXELLES

sées via la mise en commun des informations et le partage des analyses. Des membres de comités de quartier investis dans les contrats de quartier ont également été invités afin de compléter ces informations.

D'ABORD S'INFORMER...

La journée était répartie en deux temps. En matinée, on trouvait des stands d'informations des associations partenaires ainsi qu'une présentation de l'exposition sur l'enquête menée par le CIEP-MOC sur le logement en 2004.

Les habitants pouvaient ainsi trouver des renseignements sur le

logement, les actions menées à Ixelles et sur le suivi des actions passées.

... POUR MIEUX INTERPELLER

Après un repas dans une ambiance chaleureuse, le débat s'est enclenché avec la présence de plusieurs représentants communaux, l'échevin responsable des propriétés communales, le président du Foyer ixellois (Logements sociaux), la présidente du CPAS, et l'échevine des Affaires sociales. Une projection vidéo d'une enquête réalisée par Yakoutaké, la cellule culturelle du comité des citoyens sans emploi (une association partenaire) a introduit cette deuxième partie. Cette enquête sur les logements à Ixelles présentait en un quart d'heure l'avis des citoyens en la matière et les solutions possibles. Ensuite, pendant plus d'une heure et demi, des questions et des interpellations ont demandé des réponses de la part des échevins concernés. Nous avons ainsi appris ce qu'il en était du parc d'habitations communales (acquises entre autres dans le cadre des contrats de quartier), des logements sociaux et de leur rénovation, de la construction des nouveaux logements dans le cadre du plan logement de la ville. En clô-

ture du débat un participant du groupe forum, Dédé, a remis entre les mains de l'échevine des Affaires sociales la pétition pour un meilleur accès au logement à Ixelles signée par 1132 personnes.

QUELQUES CRITIQUES

Tout n'est pas rose dans ces projets. Le public touché lors du débat est, comme bien souvent, composé en majeure partie de personnes déjà impliquées dans des actions politiques au sens large. L'objectif de rapprochement des citoyens au politique n'est donc que partiellement atteint. Le groupe éprouve des difficultés à se renouveler et à innover en termes d'actions d'interpellation. L'implication des professionnels qui prennent en charge les aspects administratifs des événements (organisation, invitations, rapports) leur donne une place qui empêche une autonomie complète du groupe et finit par nuire à l'objectif de départ. Cependant voir aboutir un tel projet d'éducation permanente encourage certainement encore nos actions locales.

CIEP-MOC BRUXELLES,
RUE PLÉTINCKX 19 À 1000 BRUXELLES
TÉL.: 02/508.89.60
FAX: 02/508.89.63
COURRIEL: CIEP_SECR@MOCBXL.BE
HTTP://WWW.CIEP-MOCBXL.BE

UN FILM

Dans le cadre de sa participation au groupe Forum questions sociales, le CIEP-MOC de Bruxelles a produit un film documentaire de 17 minutes sur la perception de l'accès au logement. On y retrouve des habitants d'Ixelles et plus largement de la région bruxelloise interviewés dans des cafés. Ce film a été réalisé par Yakoutaké.

CONTACT: MYRIAM DJEGHAM, CIEP-MOC BRUXELLES



Logement en Brabant wallon: *entre utopie et réalité!*

AGNÈS DELIRE & ANNE-LISE CYDZIK
PERMANENTES DU CIEP-MOC
BRABANT WALLON

Oh! Quel scandale la réalité du logement en Brabant wallon! Les prix, les carences, les abus, l'inertie... les problèmes ont été maintes fois évoqués, les politiques mille fois interpellés. Révolte, indignation, revendications, des années 80 à nos jours. Petites victoires des militants en action contre la machine inexorable d'un capitalisme sans âme, le jeu est inégal mais le combat continue avec comme arme l'éducation permanente et la démocratie participative. Loin des slogans et des constats trop connus, loin des revendications qui réapparaîtront inmanquablement, se glissent des pans de réalité et de rêve. Le logement dans ses tripes, le logement tel qu'on aimerait l'idéaliser, le logement tel qu'on peut le (ré)clamer. Comme un droit... Bref la moindre des choses pour ces milliers de personnes, habitants du Brabant wallon, pour qui logement ne rime pas toujours facilement avec décent.

SI ON OUVRAIT LES YEUX...

Tubize, une matinée d'octobre, rencontre avec un groupe en formation à "Lire et Ecrire" et

Nivelles, une soirée avec les membres d'une chorale.

Et si on parlait logement, le logement tel qu'on le vit mais aussi tel qu'on le rêve. Interview d'une demi-heure dans chaque groupe ou plutôt discussion à bâtons rompus. Deux groupes, deux visages, deux rapports au logement et pourtant des points communs dans l'analyse comme dans le rêve... d'un logement meilleur. Le contraste se situe surtout au niveau de l'expérience, du vécu.

Les uns, sans emploi, ont du mal à nouer les deux bouts. Le manque d'argent se répercute de façon flagrante dans la qualité du logement. Peu sont propriétaires. Et quand ils le sont, les rentrées financières ne sont pas suffisantes pour assurer le minimum d'entretien à apporter à un logis qui ne satisfait déjà pas aux normes de confort et de salubrité.

Une majorité de locataires qui se répartissent en deux catégories: ceux qui ont eu la chance d'obtenir un logement social et ceux qui patientent dans leur logement de misère à 300,00 € par mois.

Entre ces deux réalités, des nuances parfois comme ce logement social qu'on a cessé d'idéaliser parce que les rénovations nécessaires tardaient à venir. Comme ce logement privé, tout compte fait acceptable, qu'on est enfin parvenu à dégoter. Autant de nuances qui malmènent juste un peu les stéréotypes sans parvenir à les

annihiler. Car il est bon de redire et de clamer haut qu'il ne fait pas bon vivre en Brabant wallon lorsqu'on a moins de 1000,00 € par mois en poche.

Les autres représentent la classe moyenne. Ceux qui s'en sortent sans rouler sur l'or. Beaucoup se retrouveront en ces gens qui cherchent à s'aménager un nid confortable sans verser pour autant dans le cocooning égoïste. Prise de conscience d'une situation intolérable dans une province réputée riche et recherche de bien-être pour soi et sa famille ne correspondent pas nécessairement à deux attitudes antinomiques.

Toujours est-il que les valeurs que l'on projette dans son logement à soi, quel que soit son statut social, ne sont pas anodines. Le logement est, quelque part, un prolongement de soi-même, un refuge et un rêve à la fois. Une façon aussi d'affirmer sa place dans la société, un reflet de son être et un miroir de la société. Et quand le logement ne remplit plus ni sa fonction vitale (y vivre décemment), ni sa fonction symbolique (montrer qu'on existe tout simplement), la dignité voire l'intégrité des personnes est atteinte.

Les personnes rencontrées témoignent, chacune à leur façon, de cet attachement au logement qui va au-delà de la recherche d'un simple toit pour vivre.

ET SI ON RÊVAIT NOTRE LOGEMENT IDÉAL

"Une maison avec chauffage central, deux chambres et un petit jardin, ne plus être propriétaire d'une ruine aux murs qui dégringolent et au toit qui dégouline, faire des travaux, que ça ne soit plus une boîte... Raconte comment c'est au plateau de la gare!"

Une boîte! Cri du cœur! Comment vivre décemment quand on est ainsi mis en boîte!

“Un logement salubre, calme, avec un minimum de confort et d'espace, une bonne isolation, un petit jardin, un endroit convivial avec son territoire à soi, un logement lumineux.”

Dans le groupe “chorale”, le rêve “pour que tout le monde soit bien” concurrence le rêve personnel. Les rêves s'entrecroisent mais le bien commun semble l'emporter sur l'idéal personnel.

Et si je pouvais changer un petit quelque chose pour être mieux: “ma maison serait plus grande, plus pratique, j'aurais une terrasse ou une véranda”. “Je ferais des travaux, j'aurais le chauffage central, une chambre pour chaque enfant”.

SE LOGER EN BRABANT WALLON

“Trop cher, la moitié du salaire passe dans le logement, trop de jeunes doivent quitter leur commune, leur province”. “Il y a des quartiers où l'on vit bien, les logements sociaux sont à part, comme des ghettos, loin de tout...”.

Et si j'étais ministre: “réquisitionnons”. C'est la solution qui s'impose dans les deux groupes. “Incitons les communes à lutter contre la spéculation immobilière”.

Ils ont osé rêver et leur rêve est loin d'être insensé. Il est à leur portée. Il devrait être accessible, mais pourtant un mur de briques sépare le logement réel du logement rêvé.

Des briques au sens propre comme au sens figuré. Des valeurs! Mais celles-là ne sont pas symboliques... Le droit au logement serait-il aussi à vendre?



EN ACTION!

Ensemble avec les organisations du MOC, nous avons décidé d'agir, de revendiquer un meilleur logement pour tous et d'interpeller la politique de la province. Depuis longtemps, ce slogan “10% de logements publics en Brabant wallon!” est et sera encore, pour 2006, notre premier axe d'action. Nous tapons sur le clou et cela fait effet puisque les forces politiques inscrivent le logement comme priorité à leur agenda.

Les prochaines étapes seront une descente dans les conseils communaux des plus mauvais élèves du Brabant wallon. Ensuite, des spots seront diffusés sur TV Com, la télévision communautaire du Brabant wallon, pour dire autrement, pour toucher autrement les habitants de notre province, et notamment sur la question du logement. Dans un troisième temps, des “conférences participatives” seront organisées avec et pour les locataires des logements sociaux de “Notre Maison”, avec les thématiques suivantes susceptibles d'être choisies: le voisinage, l'accès à la propriété, le droit des locataires.

Toute une démarche originale au départ des besoins des gens pour que l'accès au logement en Brabant wallon ne reste pas une utopie, mais s'inscrive dans des actes concrets et des décisions politiques! ■

Une expérience enrichissante pour tous...

ANNE SCHEUNE

Depuis plusieurs années, le CIEP-MOC de Thuin est partenaire du projet “Été solidaire” sur différentes implantations de logements sociaux de la société Notre Maison. Ce projet a pour objectif de permettre aux jeunes qui le souhaitent de travailler durant l'été au sein de leur cité. A titre d'exemples, ces jeunes participent à l'entretien et l'aménagement des espaces verts publics ou privés de la cité en taillant les haies, en tondant les pelouses, en pavant un trottoir, ou même en aménageant un bac à sable, un terrain de pétanque,... Pour d'autres, il s'agit de rendre divers services aux locataires. Ainsi, ils ont notamment aidé à repeindre un hall, détapissé une cuisine, accompagné une personne pour faire les courses.

UN BILAN POSITIF POUR JEUNES ET LOCATAIRES

Pour les jeunes, participer à “Été solidaire” leur permet de connaître une première expérience de “job d'étudiants” (le projet s'adresse aux jeunes à partir de 14 ans), de participer à l'embellissement de leur quartier (et on est souvent très fier de ses réalisations!) et de connaître de manière différente les habitants du quartier. Pour les locataires, le projet leur permet d'avoir de l'aide dans la réalisation de petits travaux, et surtout pour certains de dépasser l'image qu'ils ont des jeunes associée trop souvent à l'oisiveté, l'insécurité ou la violence. Pour les différents partenaires du projet, l'expérience est toute aussi enthousiasmante... Été solidaire permet d'œuvrer à plus de convivialité dans le quartier, et de tisser des liens. En résumé, de très chouettes projets à soutenir, à développer et à accompagner. ■

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES: MOC CHARLEROI, TÉL: 071/31.22.56

Semaine Sociale Wallonie-Bruxelles

CHARLEROI, LES 12 ET 13 AVRIL 2006

TOIT QUI (ne) VINS (pas) A MA RENCONTRE

Se mobiliser pour le droit au logement

MERCREDI 12 AVRIL 2006, DE 9H45 À 16H30

L'approche générale

Le droit au logement: au carrefour du social, du politique et de l'économique par P. GEORIS, Secrétaire général.

Migrations choisies/migrations imposées par M.-L. DE KEERSMAEKER, Professeur à UCL

Logement: des acteurs et des enjeux par B. MASSART, Agence Alter

L'approche thématique

Fiscalité immobilière par Ch. VALENDUC, conseiller général au service d'études du Service Public Fédéral des Finances, professeur à la FOPES

Contrôle, objectivation, blocage des loyers en logement privé par D. FASTENAKEL, Secrétaire du MOC de Bruxelles

Situation du logement social par F. EEKLAER et E. STRUYF, Secrétaires du MOC, respectivement de Charleroi-Thuin et du Brabant wallon

Agences Immobilières Sociales par P. REZETTE, CIEP de Liège-Huy-Waremme

JEUDI 13 AVRIL 2006, DE 9H30 À 16H30

L'approche par l'accessibilité

Les difficultés à se loger. Témoignages

L'accession des aînés à un logement convenable et adapté par J. NEUNEZ, présidente de la coordination des aînés MOC

La situation des sans-abri et des personnes en grande difficulté de logement à un tarif raisonnable par P. TRIGALET, Solidarités Nouvelles Héron City. Projection du film

L'approche par le mouvement social et les politiques

Témoignages

La gauche face au droit au logement par L. CARTON, chargé de mission à la DG Culture, Ministère de la Communauté française

Les politiques à promouvoir: aide à la brique ou aide à la personne par N. BERNARD, assistant aux Facultés Universitaires Saint-Louis

Le regard du MOC sur les actualités politiques et sociales par Th. JACQUES, Président du MOC

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

DATES: LES 12 ET 13 AVRIL 2006

LIEU: CEME (CHARLEROI ESPACE MEETING EUROPÉEN) RUE DES FRANÇAIS, 147, 6000 CHARLEROI

POUR TOUT RENSEIGNEMENT ET INSCRIPTION: MARIA VASQUEZ OU MERCEDES FERNANDEZ, CHAUSSÉE DE HAËCHT, 579 À 1030 BRUXELLES. TEL.: 02/246.38.51 FAX.: 02/246.38.55



DES FILMS DU CPC PRIMÉS SUR LE LOGEMENT

Les deux films suivants ont été lauréats du Concours de scénario "Tu vois ce que je veux dire" avec comme thème "Le logement"

HÔTEL TAGAWA DE CLÉMENCE HÉBERT

Hôtel Tagawa, 10e étage, Jérôme a trouvé une chambre. Il paie 90,00 € par mois, sa chambre est spacieuse mais insalubre, la vue est superbe, mais la fenêtre brisée, la salle de bain en marbre, l'eau froide... L'hôtel est aujourd'hui squatté par une cinquantaine de personnes. Y est né un collectif qui cherche à recréer un débat public autour de la crise du logement. L'Hôtel Tagawa leur ressemble, à la fois revêche et beau, invivable et accueillant, idéaliste et possible. Le logement y est plus qu'un toit: la tentative d'un autre monde.

GRANDE SUITE DE JEAN-FRANÇOIS JANS

Quelque part dans le 1140eme à Bruxelles, derrière une porte de garage en métal léger, vit une artiste belgo-irakienne, mûre dans sa quarantaine. Son espace vital figurerait dans une liste des lieux insalubres selon les standards d'habitation sociale ou privée. Loin d'en prendre ombrage, cette artiste a décidé depuis 7 ans "d'habiter" ce lieu; d'en faire un "Palais des mille et une nuits", pour reprendre son expression et faire un havre où la vie et la création occupent le moindre recoin de cet endroit si particulier.

POUR PLUS D'INFO: CPC
TEL.: 02/640.07.87 INFO@LEPCPC.BE

Entre histoire et modernité: *un nouveau décret pour soutenir la “démocratie citoyenne”¹*

THIERRY JACQUES,
PRÉSIDENT DU MOC

UNE LECTURE CRITIQUE

Le 17 juillet 2003, le Parlement de la Communauté française de Belgique votait un nouveau décret qui devait se substituer au décret de 1976 reconnaissant les organisations d'éducation permanente des adultes et de promotion socio-culturelle des travailleurs, bien connu des “praticiens” de l'éducation populaire, entre-temps devenue permanente.

Le travail mené par le Ministre Rudy Demotte pour mener à bien ce chantier, notamment en organisant plusieurs rencontres avec les acteurs de terrain et en rencontrant régulièrement le Conseil d'avis du secteur, arrivait donc à son terme; après un débat en

commission qui permit d'ajouter au projet du Ministre quelques touches positives et originales (et d'autres qu'en ce qui nous concerne, nous regrettons, comme le retrait de la priorité mise sur les publics de milieu populaire), l'effort était finalement couronné par un vote unanime de l'assemblée.

L'éducation permanente, entrée il y a près de 30 ans dans le paysage politique et législatif de notre communauté, prenait ainsi un nouveau visage, sous la nouvelle appellation de “soutien de l'action associative dans le champ de l'éducation permanente”.

Pourtant, le terme “éducation permanente” est maintenu, et la description de l'objet du décret (le fameux article 1) peut donner l'impression que rien n'a changé: les mots utilisés, tels que l'analyse critique, la citoyenneté active, l'exercice de droits, l'émancipation individuelle et collective, la participation active, la démocratie culturelle, etc., semblent sortis tout droit de la “littérature culturelle” en vogue dans les années 70. C'est qu'en effet, ces notions qui caractérisent tant la démarche que la finalité politique de l'éducation permanente, sont et restent, pour les pères du décret, formidablement actuelles.

Face à la complexité de la société et de son fonctionnement institutionnel, il est, tout autant qu'hier si pas davantage, nécessaire que s'organisent des “initiatives

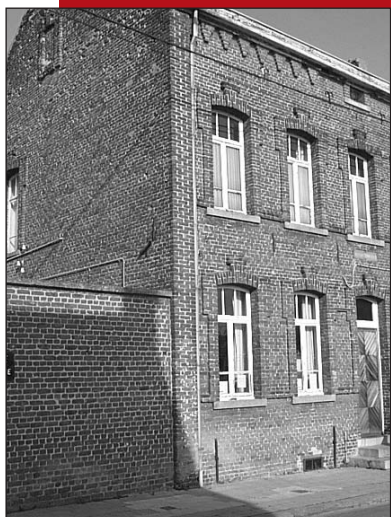
citoyennes” qui permettent aux citoyens-nes de s'approprier leur environnement, proche et plus lointain, d'en comprendre les enjeux politiques, et de se mettre en capacité d'agir, avec d'autres, sur les réponses qui y sont apportées, pour les refuser, les modifier, en proposer de nouvelles.

C'est une condition indispensable pour assurer le “vivre ensemble” en développant du lien social et culturel, pour éviter l'implosion sociale à laquelle nous mènent tout droit la précarisation, la relégation, l'exclusion de quantité de familles du monde populaire, et en finale le développement du sentiment de ne plus “compter” dans une société qui a fait le choix des privilèges et des inégalités. Avec les effets que l'on peut constater, par exemple lors des résultats électoraux de l'extrême droite et le désintérêt, voire le rejet de la démocratie politique.

MODERNITÉ ET CONTINUITÉ POUR UNE MEILLEURE VISIBILITÉ...

Pour aider ces initiatives citoyennes, le décret a donc pris option pour la continuité en ce qui concerne le projet, et pour la modernité en ce qui concerne les formes.

Continuité dans le projet, par l'article 1er mais aussi par le premier axe, celui qui est essentiel parce qu'il répond à l'essence même de l'éducation permanente telle qu'elle était déjà conçue dans l'ancien décret: une action “de proximité”, développée au départ





des citoyens-nes, de leurs aspirations, de leur situation de vie, qui les **outillent pour en faire une lecture critique**, et qui visent à **construire collectivement des réponses politiques**, c'est-à-dire qui permettent de produire du changement social, économique, culturel.

Modernité dans les formes, avec le découpage en 3 autres axes, qui apparaissent un peu comme les outils du développement de l'axe 1. Ces outils, qu'on a fait correspondre à des métiers, ont trait à la formation des acteurs de l'éducation permanente, à la production de services et d'outils pédagogiques, et à la mise en œuvre de sensibilisation vers un large public.

Pour nous, ils ne peuvent pas, en tant que tels, être considérés comme une action d'éducation permanente dans toute l'acception du terme, mais plus comme un soutien technique et spécialisé à une démarche d'éducation permanente, laquelle sera menée par l'association elle-même ou par une autre. Bien entendu, cela ne dispense pas d'inscrire pleinement ces outils dans un processus d'éducation permanente, notamment en assurant l'implication des publics visés, même si cela ne se fait pas nécessairement par l'association "productrice": l'important est que cette "participation active" apparaisse dans l'intention d'usage par les associations partenaires ou celles qui ont "passé la commande".

Modernité également, avec l'accent mis en permanence sur la **visibilité de l'éducation permanente**: dans une société de l'information et de la communication, il est impératif, pour elle-même, que l'éducation permanente apprenne à se montrer, à se valoriser, et à s'ouvrir à des publics qu'elle a peu touché jusqu'ici. D'où le souci d'une plus grande publicité des

actions, et de la mise en œuvre d'activités destinées au "grand public".

... POUR LA DÉMOCRATIE CULTURELLE

Notre souci permanent, dans la contribution que nous avons apportée à l'élaboration de ce nouveau décret, aura donc été d'ouvrir la reconnaissance par les pouvoirs publics aux formes et pratiques nouvelles de l'éducation permanente.

Certains ont parlé d'émergence, ce qui nous agrée parfaitement si on veut bien admettre qu'il existe des pratiques plutôt que des associations émergentes, et que personne n'en a évidemment le monopole, tout en ne reniant pas ce qui en est, en fait, le fil conducteur et que nous avons pour habitude de ramasser autour d'un concept: celui de démocratie culturelle.

MALGRÉ TOUT DES PROBLÈMES ÉMERGENT...

Aujourd'hui, avec la mise en route de ce nouveau décret, les premiers rapports, les premiers avis, les premières reconnaissances, quelques problèmes à l'allumage sont détectés. Ce qui est sans doute normal pour une nouvelle réglementation qui est complexe et qui doit être progressivement validée: le modèle doit être testé, et une

jurisprudence doit être mise en œuvre.

Indéniablement, des corrections devront être faites, sans doute par l'adaptation de l'Arrêté de gouvernement du 28 avril 2004. Ceci, de manière à supprimer les zones d'ombre qui ouvrent la voie à des interprétations diverses.

Dans l'intérêt du secteur, des associations, et, plus généralement de la population qui est la bénéficiaire de cette action, il est souhaitable que ces clarifications interviennent sans tarder. Elles permettront ainsi aux différents acteurs (service de l'éducation permanente et inspection, Conseil Supérieur, associations elles-mêmes) de faire une lecture commune de la réglementation. Ce faisant, on pourra ainsi mettre un terme aux trop nombreuses discordances de point de vue et d'analyse auxquelles ont été confrontées bon nombre d'associations durant ces deux dernières années.

Et sans doute également en finir avec la critique récurrente adressée au décret d'être particulièrement bureaucratique et d'une grande complexité administrative: peut-être cette impression vient-elle actuellement d'une approche par trop tatillonne et rigide que d'aucuns adoptent vis-à-vis des règles qu'il a édictées...



IMPORTANT

DE LA FINALITÉ POLITIQUE

En ce qui nous concerne, nous resterons attachés coûte que coûte à ce que le projet politique de l'éducation permanente ne soit pas dilué dans une espèce de soupe improbable qui en oublie les fondements.

En particulier, nous serons attentifs à deux choses: le maintien de l'ancrage de l'éducation permanente dans le milieu populaire et son lien avec le Mouvement ouvrier, d'une part; la garantie de l'indépendance et de l'autonomie de l'éducation permanente et des associations vis-à-vis du pouvoir politique, d'autre part.

Car il est essentiel pour nous, d'abord, que l'éducation permanente, fille du Mouvement ouvrier, continue à en adopter le projet de changement social en l'inscrivant dans son action; mais aussi que le Mouvement ouvrier, qu'il s'agisse des organisations dites socio-éducatives ou des organisations syndicales et mutuellistes, maintienne,

au cœur de ses pratiques et de ses finalités, son engagement fort en faveur des droits et de la démocratie culturelle.

Quant à l'indépendance de l'associatif vis-à-vis du pouvoir politique, elle passe notamment par l'acceptation d'un contrôle (de la conformité du projet par rapport aux prescrits du décret, de la réalité des actions valorisées, de l'usage correct des subventions accordées), mais aussi par le refus d'une évaluation unilatérale et externe, par le pouvoir public, des résultats et de l'impact de l'action.

Cette évaluation est nécessaire, car elle relève du processus même d'éducation permanente, mais elle doit être menée par l'association elle-même, éventuellement (et idéalement) avec le concours d'"associations-sœurs".

Et ce sera, a posteriori, le rôle du pouvoir public de vérifier que cette auto-évaluation a bien été réalisée, qu'elle est de qualité, et qu'elle est

pleinement intégrée dans la démarche d'éducation permanente (notamment en y associant le public visé).

De même, il sera de la responsabilité du pouvoir public, via l'Inspection générale de la culture, d'engager un dialogue structuré, avec la ou les associations concernées, sur les enseignements de cette auto-évaluation, de manière à dégager les éléments d'une évaluation concertée de la pertinence de l'action par rapport au décret et de sa contribution au développement culturel.

Ce faisant, nous ne ferons qu'inviter les responsables politiques actuels à poursuivre dans la droite ligne de leurs prédécesseurs qui, il y a près de 30 ans, décidèrent que l'autorité publique devait reconnaître et soutenir financièrement des associations dont l'objet même est de développer chez les citoyennes et citoyens la capacité de mettre en question ce pouvoir politique. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui la démocratie citoyenne. ■

1. Cet article a été publié dans Questions autour du nouveau décret, dans *Les Cahiers de l'Education permanente*, hiver 2005, Ed. Labor-PAC, p. 23-28.



La Commission internationale du CIEP-MOC a le plaisir de vous inviter à une conférence-débat sur la situation politique en Palestine. Orateur: Monsieur Ilan Halevi, représentant du Fatah à l'Internationale socialiste et ancien Vice-ministre des Affaires étrangères de l'Autorité palestinienne.

Le mercredi 29 mars dès 19h00 à Notre Maison, 167 Bd Tirou - Charleroi, 1er étage.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES: CIEP-MOC, TÉL 02/246.38.01



Une valisette pour évaluer les politiques locales

STÉPHANIE BAUDOT,
PERMANENTE CIEP COMMUNAUTAIRE

A l'occasion des élections communales d'octobre 2006, les associations et mouvements engagés dans l'action politique locale se mobilisent déjà pour que se développe pleinement la démocratie participative. Service d'éducation permanente du MOC, le CIEP lui a consacré une place de choix dans sa campagne politique d'année, et propose ainsi un ensemble d'outils favorisant l'implication citoyenne dans la démarche d'évaluation des politiques communales et dans les débats qui s'organiseront certainement au cours de cette période électorale.

Cette valisette pédagogique se compose de plusieurs outils différents et complémentaires: une série d'analyses thématiques, des manuels d'animation et de suivi pour les citoyens, des fiches techniques pour les animations et des jeux¹, ainsi qu'un site internet qui fourmille de nombreuses informations en tout genre sur la commune et la province².

UN ENSEMBLE DE FICHES THÉMATIQUES POUR L'ACTION LOCALE

Situant quelques enjeux de fonctions collectives exercées par la commune, voire parfois la province, ces 11 fiches présentent rapidement pour chacune de ces compétences, un diagnostic de la

situation au niveau local, indiquent ensuite les moyens et actions possibles du pouvoir communal ou provincial, et enfin formulent des pistes de revendications à soumettre au débat collectif et politique. Ces fiches se présentent donc comme des outils d'analyse et de revendication pour l'animation: à vous de les mettre en discussion et de les enrichir de votre propre expérience!

UNE DÉMARCHE D'ÉVALUATION DES POLITIQUES COMMUNALES

Réalisée dans un esprit d'éducation permanente, la démarche d'évaluation des politiques communales vise à développer une approche critique et un jugement construit des politiques menées dans les communes par des groupes de militants locaux, citoyens avec comme point de départ leur vécu et leurs expériences.

Axée autour de 7 fonctions collectives sur lesquelles elle s'appuie pour organiser et catégoriser les représentations premières, empiriques et spontanées du groupe sur des enjeux communaux, la démar-

che permet aux participants d'échanger, d'élargir, voire de modifier leur vision des problématiques et enjeux de la vie commune. Il s'agit, au terme de cette étape d'identifier collectivement, l'enjeu communal qui fera l'objet d'un examen approfondi de la part du groupe: recherche de questions, critères et indicateurs pour l'évaluation, collecte des informations auprès de sources identifiées par les participants, rapport de synthèse, confrontation de ce dernier avec des points de vue externes (experts, acteurs de terrain...). Car l'évaluation visée se veut également pluraliste: elle mobilise, tout au long de sa réalisation, des points de vue différents, se réfère à des intérêts, des expériences et des valeurs variées. Au final, le groupe aura forgé une analyse et des jugements solides sur lesquels il pourra développer un véritable cahier d'interpellations et de revendications à soumettre aux mandataires politiques concernés.

Concrètement, la démarche se déroule en six étapes que le groupe planifiera en fonction de ses disponibilités et intérêts. Il est évident que la démarche proposée n'est pas monolithique: une étape n'est donc pas à entendre nécessairement comme une réunion.

Afin de faciliter au maximum le déroulement de la démarche, nous avons réalisé un manuel de l'animateur qui décrit de manière détaillée chacune des étapes évo-





quées. Il s'agit, bien entendu, d'une proposition d'animation que chacun se réappropriera. Outre le canevas d'animation (objectifs généraux et opérationnels de la séquence, marche à suivre), des questions guides, des éclairages théoriques et des fiches techniques concrètes (un photo-langage avec une série de photos utiles pour déceler les enjeux problématiques, un jeu de cartes sur les priorités communales, une fiche sur l'analyse critique des sources, etc.) viennent guider, appuyer et enrichir le travail de l'animateur.

Et les participants dans tout cela? Ils sont au cœur de la démarche: ce sont eux qui identifient l'enjeu à analyser, définissent leurs critères d'évaluation, mènent la recherche documentaire, enrichissent leurs résultats avec les visions extérieures au groupe, et enfin, construisent un cahier de revendications pour les élus communaux. Pour les soutenir et les accompagner dans leur démarche, un manuel a été spécialement conçu. Sorte de carnet de bord de la démarche d'évaluation, il gardera la trace écrite des réflexions échangées, des informations collationnées, des savoirs partagés en interne et avec les personnes rencontrées. Il mettra ainsi en lumière le cheminement de l'évaluation: l'évolution des jugements, les apports extérieurs, les questions, les inconcues, les points à creuser, les divers enseignements.

Bref, de la matière essentielle pour alimenter leurs (nos) revendications! Tous ces cahiers de revendications locales seront collectés pour rédiger un cahier de doléances collectives que le MOC portera et défendra lors de son Congrès le 10 juin. ■

Invitation au CGI le 10 mai 2006

Le Conseil Général de l'ISCO (CGI) définit les finalités générales, organise les structures et détermine les programmes de l'ISCO.

Composé de représentants à la fois des étudiants et formateurs des différents groupes ISCO, de délégués régionaux et communautaires du CIEP-MOC, de délégués des organisations constitutives du MOC et des Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix de Namur, la réunion annuelle du CGI permet de prendre les orientations importantes pour l'avenir de notre formation.

Le 10 mai prochain de 18h00 à 21h00

Lieu: Faculté des Sciences économiques et sociales, Rempart de la Vierge, 8 à 5000 Namur (local 312 - 3ème étage).

Au programme:

- présentation du rapport d'activités de l'année 2005-2006,
- état d'avancement des travaux de la commission pédagogique autour des mémoires.
- les partenariats de l'ISCO.

**UN COURRIER PLUS COMPLET SERA ENVOYÉ AUX PERSONNES MANDATÉES.
D'ORES ET DÉJÀ, BLOQUEZ LA DATE DANS VOS AGENDAS.**

Devenir un acteur compétent sur des thématiques de santé et/ou intergénérationnelles ISCO "Santé-Autonomie" à Bruxelles

Votre engagement professionnel ou bénévole vous implique dans des problématiques de santé et/ou intergénérationnelles? Vous êtes interpellé par ces thématiques et souhaitez des outils pour vous équiper. L'ISCO lance un nouveau groupe "Santé-Autonomie" à Bruxelles, en collaboration avec la Mutualité Chrétienne St-Michel.

L'accès à la santé et aux soins pour tous est un enjeu de lutte contre l'exclusion sociale et, donc, un défi pour l'éducation permanente. Il importe que les enjeux de santé ne restent pas dans les mains exclusives des spécialistes et des experts. Outillés de clés d'analyse, les étudiants et les groupes dont ils font partie, pourront revendiquer une place plus active. En outre, la santé est souvent liée au niveau de formation et au sentiment de pouvoir maîtriser et d'agir sur son environnement. De ce fait, l'accès à la santé va de pair avec l'autonomie individuelle et collective.

En pratique

INTÉRESSÉ-E? ALORS CONTACTEZ NATHANAËLLE ADAM OU MARTIN COCLE (ISCO BRUXELLES) AU 02/508.89.64 - COURRIEL: NATHANAËLLE.ADAM@MOCBXL.BE

La mondialisation, une voie de développement et une formation originale à l'ISCO

L'ISCO Brabant wallon lance en septembre à Ottignies-Louvain-la-Neuve, un nouveau cycle sur les questions de mondialisation et d'altermondialisation.

Qui n'a pas entendu parler de l'importation du textile chinois? Qui n'a pas été touché par les risques de délocalisation? Pourtant, si la mondialisation s'engage dans la voie des privatisations, libéralisations, du tout au marché, elle élargit aussi le champ des connaissances et de la communication. La mondialisation, dans ses phénomènes positifs, se contrebalance d'éléments plus controversés.

Face à cela, nous ne savons pas toujours comment nous positionner! C'est la raison pour laquelle l'ISCO propose une formation "mondialisation - altermondialisation", dont l'objectif est de confronter les opinions, comprendre les mécanismes, croiser les analyses, explorer les alternatives pour renforcer notre capacité d'action et de changement, à travers des cours généraux pour apporter une vision globale et critique de la réalité sociale, économique et politique. ■

Côté pratique

POUR INFORMATIONS: ANNE-LISE CYDZIK AU 067/21.89.91 - COURRIEL: ANNE-LISE.CYDZIK@MOCBW.B

Un nouveau groupe à Namur

Lancement d'un nouveau groupe ISCO Général à Namur dès septembre prochain.

Séances d'information au CIEP-MOC, place l'Illon 17 à Namur.

Dates: 10 mai de 12h30 à 14h00, 17 mai de 18h00 à 20h00, 31 mai de 20h00 à 22h00 et le 13 juin de 12h30 à 14h00.

PERSONNE DE CONTACT: VIRGINIE DELVAUX, TÉL: 081/83.05.11



La boutique de seconde main de Jemelle

PAR VÉRONIQUE DELFOSSE,
ÉTUDIANTE ISCO CINEY-MARCHE,
1998-2001

Créée en 1974, la Boutique de seconde main de Jemelle est la première pierre d'un édifice axé sur l'aide aux plus démunis. Elle a donné naissance à l'asbl Accueil-Famenne, pour laquelle je travaille depuis 15 ans. À travers mon mémoire, j'ai voulu savoir si les objectifs de la création de la Boutique étaient toujours les mêmes que ceux de la création et donc ma question de départ était: "Est-ce que la Boutique s'inscrit bien dans les objectifs sociaux de l'asbl Accueil-Famenne?".

Pour y répondre, j'ai divisé mon travail en 4 parties.

Dans la 1ère partie, je situe la Boutique dans son contexte de création (qui sont les membres fondateurs? les raisons de la fondation). L'objectif initial de l'association consistait en la vente à prix réduit de vêtements provenant de généreux donateurs. Ensuite, je présente l'évolution de la Boutique jusqu'à nos jours (activités actuelles, le centre d'accueil, la Farandole...).

La 2ème partie de mon mémoire s'attache au fonctionnement de la Boutique. Elle s'appuie majoritairement sur le travail des bénévoles et sur celui du personnel (deux personnes à temps plein). J'y décris l'organisation du travail de chacune des sections: triage, rangement...

Dans la 3ème partie, j'expose les résultats de mon travail d'enquête

auprès du public fréquentant la Boutique. Il s'appuie sur un questionnaire présentant les caractéristiques des personnes interrogées (âge, sexe, revenus, situation familiale, profession, fréquence et motif des visites, lieu de résidence). Mon enquête ne fut pas quantitative mais qualitative. Elle m'a permis d'apporter une série de pistes à ma question de départ.

En conclusion, l'enquête nous montre que les buts essentiels de la Boutique sont atteints. En effet, les activités de la Boutique permettent bien à des personnes moins favorisées de retrouver de la dignité en s'habillant comme tout le monde.

Les bénévoles retrouvent une identité et ont le sentiment de servir à quelque chose, de se rendre utiles. Les rencontres avec les autres sont très importantes pour elles. En outre, le personnel trouve et garde un emploi, ce qui lui permet une stabilisation de vie. ■

Apprendre et progresser par la méthode du projet collectif

PAR THIERRY DEMAT,
ÉTUDIANT CHARLEROI ANIMATION-
GESTION JEUDI - 2001/2004

Comment regrouper les citoyens et construire avec eux un projet collectif est la question de départ qui m'a plongé d'emblée dans la théorie sur la méthode de travail par le projet collectif. Mon mémoire est donc basé sur l'approche, l'adhésion et l'animation des personnes pour qu'elles puissent travailler ensemble.

Mon premier chapitre théorique définit le projet collectif, mais aussi la démarche pour le mettre en place. En d'autres termes, j'ai essayé d'en dégager la structure.

Le second chapitre est centré sur le volet "action" du mémoire. En effet, le projet collectif va être concrètement travaillé pour l'élaboration et la mise en place d'une commission locale de développement rural sur la commune de Merbes-le-Château. Ayant eu l'op-



portunité de mettre en pratique la théorie travaillée, suite à une sollicitation du Bourgmestre, j'ai animé et mis en place, en compagnie de trois autres personnes, cette commission locale. Le troisième chapitre est une analyse de la pratique sur le terrain, qui fournit des indications sur le fonctionnement de l'application de la théorie sur le terrain, avec les participants.

Ce travail, théorique et pratique, m'a permis de tirer les conclusions suivantes. Malgré un temps important de travail (cela fait déjà 2 ans que la commission est mise en route), la méthode de travail par le projet collectif est source de nombreux avantages. Outre un enrichissement personnel pour les participants, elle permet de redynamiser un environnement et de réveiller les gens. De plus, elle permet à tous les acteurs d'être sur le même pied d'égalité, y compris l'animateur (qui se distingue d'un dirigeant). Elle induit une dynamique "boule de neige". Par son mode de fonctionnement démocratique (notamment par le biais de la méthode du consensus et l'absence de hiérarchie) et la convivialité qu'elle suscite, la méthode par projet attire en effet un nombre croissant de personnes. Elle apporte également une "cogestion", une "coréflexion" et une "coévaluation" des travaux sans compter qu'elle est basée sur l'application de règles simples où le dialogue et le respect des autres ont tous deux une place prédominante. Enfin, elle permet de suivre une structure de travail bien déterminée. ■





Regards sur le bénévolat

PAR VÉRONIQUE SCHOLTUS, ÉTUDIANTE LIBRAMONT, 2002-2005

La marque du pluriel à "regard" indique que divers regards, diverses optiques, ont été adoptés dans ce travail. Le regard de l'étudiante ISCO va envisager, dans un premier temps, le bénévolat en général, ensuite le soutien dont il bénéficie de la part des pouvoirs publics et ce que ce dernier attend du mouvement associatif actif dans le domaine de l'enfance.

L'année 2001, reconnue comme l'Année Internationale du Volontariat, a généré, au Grand-Duché de Luxembourg, une redécouverte du bénévolat, avec comme point d'orgue, l'adoption d'une charte du bénévolat. Les attentes de l'Etat envers le monde associatif actif dans le domaine social, familial et thérapeutique dont fait partie le secteur de l'enfance, sont très grandes. Une loi adoptée en 1998 avait comme objectif d'encadrer les relations entre pouvoirs publics et associations sans but lucratif, le fameux conventionnement. Dans un second temps, mon regard s'est posé sur une association gestionnaire d'un foyer de jour (crèche et un foyer de jour pour enfants) alors que j'en suis bénévole et membre du Conseil d'Administration.

L'association est envisagée comme organisation mais aussi comme organe au cœur de la cité, sensible aux politiques européennes, nationales et communales. Les rôles des différents acteurs sont ensuite analysés, ainsi que leurs interactions. Si l'association exerce sa mission de manière tout à fait satisfaisante, il n'en demeure pas moins que son organisation interne apparaît comme monolithique.

Dans un troisième temps, j'ai resitué le bénévole comme membre de l'association en question, avec un regard critique et constructif. Sur base des constats effectués, des pistes d'actions sont proposées. La question principale est ici de déterminer dans quelle mesure le bénévolat actif dans le domaine de l'enfance contribue au changement social. Une autre interrogation concerne le fait de savoir si le monde associatif dans le domaine de l'enfance contribue à l'innovation sociale, surtout pour un apport citoyen; si les asbl actives dans le domaine de l'enfance contribuent effectivement au changement social. Celui-ci se caractérise par le droit égal d'accès des hommes et des femmes au travail.

A cet égard, on peut considérer que ces associations contribuent au changement social mais, si l'on s'en réfère à celle étudiée, force est de constater que son apport citoyen est nettement insuffisant. Sa mission de gestionnaire d'un foyer de jour ne se double pas d'une dimension portant sur la participation de tous et plus particulièrement des citoyens non-luxembourgeois à la vie de la cité.

Alors que la composition par nationalité des enfants de ce foyer fait apparaître une majorité d'enfants portugais, toutes les conséquences citoyennes de cette situation n'ont pas été exploitées. ■



Les soins palliatifs en unité résidentielle et à domicile

PAR RAYMONDE ROUSSEAU ET BRAHIM ZIANE, ÉTUDIANTS ISCO CHARLEROI ANIMATION-GESTION LUNDI - 2001-2004

Notre travail de recherche collectif s'est centré sur les soins palliatifs en général et en unité résidentielle et à domicile en particulier. Ces deux lieux nous touchent personnellement. Le but de cette étude est social. C'est pourquoi notre question de départ est: "Quels sont les critères de choix entre les unités résidentielles et le domicile dans le cadre des soins palliatifs?"

Trois parties composent notre travail.

En première partie, nous abordons les soins palliatifs en général en les définissant, en les présentant selon l'angle philosophique, historique, une description du patient palliatif, les différents lieux de soins palliatifs et du cadre socio-légal.

Dans la deuxième partie, nous avons comparé deux lieux de soins palliatifs (URSP¹/domicile), afin de répondre à notre question de départ.

Par contre dans la troisième partie, nous sommes passés de la théorie à la pratique en réalisant une brochure d'information sur les soins palliatifs. ■

1. URSP: Unité résidentielle de soins palliatifs



Dates à épingler

EXPOS À VOIR

“UNE VOIX, DES DROITS - AUX URNES CITOYEN(NE)S”. HISTOIRE DU DROIT DE VOTE EN BELGIQUE.

Dans la province de Liège

Une exposition pour comprendre les enjeux et l'importance du droit de vote organisée par le MOC Liège-Huy-Waremme dans le cadre de sa campagne “La démocratie, notre meilleure façon de vivre ensemble”. Elle retrace l'histoire du droit de vote en Belgique à travers les luttes menées en faveur de l'égalité politique.

- du 20 au 22 avril à Huy
- du 24 au 27 avril à Seraing
- les 2 et 3 juin à Aywaille

PLUS D'INFO: 04/232.61.61 OU WWW.MOCLIEGE.ORG

Dans le Hainaut occidental

Prochains rendez-vous:

- du 27 au 31 mars à la MJ La Ruche à Mouscron
- du 28 au 30 avril au Foyer à Enghien
- le 29 et 30 septembre à Bernissart.

PLUS D'INFOS, CIEP-MOC HAINAUT OCCIDENTAL 069/88.07.62

MOLENBEEK, RÉCITS DE VILLE

Molenbeek sous toutes ses couleurs... L'histoire d'une ville dans la ville ou alors d'un petit bout de campagne dans la ville, jusqu'à ce que la révolution industrielle transforme ses champs et ses prairies en une zone industrielle. Aujourd'hui, c'est une commune en pleine métamorphose et enjeu de nombreux projets urbains. C'est également le lieu de tous les contrastes, où le bâti est sans doute le plus diversifié de toute la région et où les vagues successives d'immigration ont donné naissance à une étonnante mixité culturelle. C'est toutes ces facettes de Molenbeek que l'exposition de la Fonderie vous invite à découvrir et encore beaucoup d'autres éléments à travers les témoignages de Molenbeekois-oises.

Un cahier de la Fonderie a été spécialement édité à cette occasion et où différents points de vue sont développés.

Lieu: La Fonderie (à Molenbeek).

- Jusqu'au 31 août 2006.

PLUS D'INFOS: 02/410.99.50

CGI (voir annonce page 18)

le mercredi 10 mai à 18h00 à la Faculté des Sciences économiques et sociales (Namur)

CONGRÈS DU MOC

le 10 juin au Parc à Mitrailles à Court-Saint-Etienne

DÉBATS AUTOUR DU LOGEMENT

MOC de Tournai: le 7 juin 2006 en soirée.

PLUS D'INFOS AU CIEP-MOC DU HAINAUT OCCIDENTAL, TÉL: 069/88.07.62

AUX EQUIPES POPULAIRES

Les ateliers des consommateurs des Equipes populaires du Centre (La Louvière):

- 19 avril “Santé: l'accès aux soins”
- 17 mai “Les banques et leurs produits”
- 14 juin “Comment remplir sa déclaration d'impôts”

POUR INFOS: NADINE LOBODA AU 064/23.80.33

Rencontre fédérale des Equipes populaires de Namur

- Samedi 29 avril: **Débat sur la mobilité** en province de Namur, état des lieux et échanges.

INFOS: PATRICK DOULIÉ OU THIERRY MONIN 081/22.74.34

Les Equipes populaires de Verviers - **Formation “L'énergie et le logement - l'énergie et le monde”**

Les 15 mars, 29 mars, 19 avril, 26 avril

Lieu: l'Espace 28, rue Laoureux 28 à Verviers

CONTACT: EP 087/33.06.68

**UN NOUVEAU GROUPE FOPES,
UN NOUVEAU GROUPE FOPA**

En septembre 2006, un nouveau cycle **FOPES** s'ouvre à Louvain-La-Neuve. La Faculté Ouverte de Politique Economique et Sociale de l'UCL s'adresse à des adultes qui souhaitent acquérir les outils d'analyse des réalités économiques et sociales et développer leurs capacités d'action en vue d'une société plus solidaire.

POUR EN SAVOIR PLUS, WWW.OPES.UCL.AC.BE, TÉL: 010/47.39.07 OU 08

COURRIEL: WATELET@OPES.UCL.AC.BE

Un Master en sciences de l'éducation (UCL-**FOPA**) à horaire décalé. Ce master en deux ans, précédé d'une année préparatoire, s'adresse aux personnes qui sont intéressées par les problématiques de formation et d'éducation et qui désirent reprendre des études universitaires tout en travaillant. La prochaine formation aura lieu à Louvain-la-Neuve. Les séances d'information ont lieu les 25 avril, 10 mai, 31 mai, 15 juin et 3 juillet.

RENSEIGNEMENTS: 010.47.29.05, COURRIEL: FRANCOISE.HODY@PSP.UCL.AC.BE

HTTP://WWW.FOPA.UCL.AC.BE

Dates à épingle

FORMATIONS DU CIEP

FORMATION-ACTION "DÉMINONS L'EXTRÊME-DROITE".

Les 21 et 28 avril 2006 à La Marlagne.

"APPROCHE COMPTABLE ET JURIDIQUE D'UNE ASBL"

Les 29 et 30 avril 2006 à La Marlagne.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS:

FRANCINE BAILLET. TÉL 02/246.38.41, COURRIEL: FRANCINE.BAILLET@CIEP.BE

FORMATIONS "EXTRÊME DROITE, NON MERCI!"

Organisées dans le cadre de la coordination Extrême droite, non merci!, le CIEP-MOC de Bruxelles organise des formations d'une journée pour approcher des techniques pour entrer en contact avec des personnes tentées par un vote d'extrême droite, de prendre connaissance des contenus de la communication tant verbale que non-verbale. Des informations sur les contenus principaux des programmes des partis d'extrême droite sont aussi proposées. Ces formations gratuites sont assurées par Myriam Djegham (CIEP-MOC).

Elles ont lieu mardi 28 mars 2006 à Anderlecht et samedi 20 mai 2006 à Etterbeek. Le nombre de place étant limité, il est obligatoire de s'inscrire au 02/511.01.07.

PLUS D'INFOS: c/o CONTRASTEN GALERIE RAVENSTEIN, 4 BTE 3 À 1000 BRUXELLES
TÉL.: 02/511.01.07

SOLIDARITÉ MONDIALE EN ACTION: "ROULEZ ET MARCHEZ ICI POUR QUE CELA ROULE LÀ-BAS"

Le 30 avril 2006 à Fleurus à partir de 10h00

Pour cette cinquième édition de la "Cyclo-Solidaire", Solidarité Mondiale vous invite à La Forêt des Loisirs, Vieux-Campinaire à 6220 Fleurus pour y découvrir les trésors du Pays Noir. Randonnées cyclistes, familiales ou sportives, circuits pédestres de 5 ou 10 Km, parrainages, animations musicales, barbecue et soirée dansante, seront au programme de cette journée placée sous le signe de la convivialité et de la solidarité avec nos partenaires du sud.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS: TÉL: 02 / 246 38 81

COURRIEL: SOLIDARITE.MONDIALE@SOLMOND.BE, WWW.SOLMOND.BE

L'UCP (MOUVEMENT SOCIAL DES AÎNÉS) FÊTE SES 50 ANS

le 20 mai 2006 à Mons Expo, de 9h30 à 18h00

Au programme: une journée de détente et d'actions avec la possibilité de participer à des activités culturelles, éducatives, artistiques, sportives, sociales et soutenir des actions citoyennes menées par les membres de l'UCP (mobilité, logement, santé, etc.). Entrée gratuite.

POUR PLUS D'INFOS: UCP TÉL: 02/246.46.72, FAX: 02/246.46.77
COURRIEL: UCP@MC.BE

Adresses des centres régionaux du Ciep

BRABANT WALLON

boulevard Fleur de Lys, 25
1400 Nivelles
067/21.89.91

BRUXELLES

rue Pléтинckx, 19 - 1000 Bruxelles
02/508.89.60

CHARLEROI - THUIN

Charleroi

boulevard Tirou, 167 - 6000 Charleroi
071/31.22.56

Thuin:

rue du Pont, 11 - 6530 Thuin
071/59.16.13

COUVIN

rue de la gare 1 - 5660 Couvin
060/37.84.48

DINANT - PHILIPPEVILLE

rue E. Dinot, 21/Bte 6 - 5590 Ciney
083/21.24.51

HAINAUT OCCIDENTAL

Tournai:

av. des Etats-Unis, 10 Bte 8
7500 Tournai
069/88.07.64

Ath:

rue de Gand, 28 - 7800 Ath
068/84.34.31

Mouscron:

rue St Pierre, 52 - 7700 Mouscron
056/33.48.68

LA LOUVIÈRE

rue du Marché, 6 - 7100 La Louvière
064/23.80.20

LIÈGE

rue St Gilles, 29 - 4000 Liège
04/232.61.61

HUY

av. Albert 1er, 6 - 4500 Huy
085/21.11.33

LUXEMBOURG

rue des Déportés, 39 - 6700 Arlon
063/21.87.33

MONS

rue des Canoniers, 3 - 7000 Mons
065/35.39.63

NAMUR

place l'Ilon, 17 - 5000 Namur
081/22.68.71

VERVIERS

rue Laoureux, 28 - 4800 Verviers
087/33.77.07

CANTONS DE L'EST

VHS - Rotenbergplatz, 19 - 4700 Eupen
087/59.46.30



Le Centre d'Information et d'Education Populaire du MOC (CIEP), est chargé des activités éducatives et culturelles du MOC.

Organisés en équipes régionales et communautaires, nous appuyons à travers la formation les activités du MOC et des organisations qui le constituent. Notre souci est de donner aux groupes et aux individus les outils nécessaires à leur engagement comme acteurs et citoyens et de participer au développement d'une société démocratique par une réelle démocratisation du savoir et une valorisation de l'action collective.

Notre originalité réside essentiellement dans la philosophie de notre travail et dans notre expérience accumulée d'une pédagogie participative notamment à travers l'ISCO.

L'éducation permanente est notre quotidien, la formation notre spécialité.

Contact:

Centre d'Information et d'Education Populaire
Chaussée de Haecht, 577-579
1030 Bruxelles
Tél.: 02/246.38.41-42-43
Fax: 02/246.38.25
e-mail: communautaire@ciep.be



Avec le soutien de la Communauté Française de Belgique